

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 20
Nombre d'absents Excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 5

Etaients Présents : Adeline ROLDAO. Maryse GUILBERT. Didier WROBLEWSKI. Sandrine FILLASTRE. François VARLET. Nelie LECKI. Fabrice LIEGAUX. Eric GUEDON. Marina CAMAGNA. Michel RAES. Sylvie DUPOUY. Ahmed LAFRIZI. Annie PANNIER. Jean Jacques BIZERAY. Nadine RACAULT. Laurent CARLIER. Eric SZWEC. Géraldine PEUCHET. Amadou SENE. Virginie SARTEUR.

Absents excusés : Josette DAMBREVILLE donne pouvoir à Amadou SENE
Fabrice LASSERRE, excusé

Absents : Anthony ARCIERO. Christine SEDE. Laetitia ALAPHILIPPE. Daniel BENAGOU. Nelly GICQUEL

Secrétaire de séance : Marina CAMAGNA

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MOISSET, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents installés dans leurs fonctions).

1°) ELECTION DU MAIRE

Madame Annie PANNIER a pris la présidence de l'assemblée.

Deux assesseurs, Sandrine FILLASTRE et Jean Jacques BIZERAY ont été désignés afin de constituer le bureau.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 21 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages blancs | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 21 |
| Majorité absolue | 11 |

Madame Adeline ROLDAO a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

2°) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.2,

Considérant que le nombre de conseillers formant le Conseil Municipal est de 27,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de fixer à 6 (six) le nombre d'Adjointes au Maire.

3°) ELECTIONS DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Une seule liste a été déposée.

Résultat du 1^{er} tour :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 21 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages blancs | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 21 |
| Majorité absolue | 11 |

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de Madame Maryse GUILBERT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

- Maryse GUILBERT
- Didier WROBLEWSKI
- Sandrine FILLASTRE
- François VARLET
- Nélie LECKI
- Fabrice LIEGAUX

4°) DIVERS

- Madame le Maire remercie chaleureusement les anciens élus, pour leur dévouement visible (ou non visible) et pour le temps consacré à s'occuper des affaires communales aux cours de ces dernières années, certains d'entre eux étant souvent même impliqués depuis plusieurs mandants : Christine ALLOUIS, Daniel BELAND, Reine-Marie GREMEAUX, Lucienne GUEDON, Bernard GUILLOUX, Denise HOF, Suzie PLANCHARD, Michel PRULHIÈRE, Francis RONDET, Alain VERON.
- Madame le Maire exprime sa vive déception quant à l'absence des membres élus de la liste de Survilliers Authentique et rappelle l'importance du respect de la démocratie qui s'est exprimée le 15 Mars dernier, du drapeau tricolore et des fonctions qui incombent au conseil municipal. Elle rappelle son souhait exprimé le 15 mars dernier et invite les membres de la liste Survilliers Authentique à travailler ensemble. Une élection permet de confronter des idées différentes mais depuis le 15 mars, le temps de la campagne est terminé. Ce qui doit aujourd'hui unir le conseil municipal, c'est une motivation commune pour agir pour Survilliers et ses habitants, même s'il existe des divergences d'opinions. Le temps présent est à la construction et non à la division car la situation des semaines et mois à venir sera difficile et nécessitera la prise de décisions importantes.
- Suite à la crise sanitaire du COVID 19 et la mise en place du confinement national, madame le Maire souhaite en tout premier lieu souligner tout le travail qui a été réalisé lors de cette période particulière et remercier pour leur investissement remarquable le personnel communal, le personnel soignant (médecins, infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de vie, etc.....), et les bénévoles qui ont fait en sorte que le confinement soit un petit moins pénible pour les survillois.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 30